

Demande de contribution unique pour un système de rinçage des cuves selon l'art. 82a OPD

(Équipement d'un pulvérisateur avec un système de rinçage de la cuve à circuit indépendant)

Nom :
Prénom :
Adresse :
NPA/Localité :
Téléphone :

N° d'identification	
---------------------	--

Conditions pour l'obtention de la contribution :

Une contribution unique par appareil est octroyée pour l'installation d'un système de rinçage automatique à circuit indépendant sur un pulvérisateur ou un turbodiffuseur existant ou pour l'achat d'un pulvérisateur équipé d'un tel système.

Les systèmes de nettoyage automatique à circuit indépendant doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- l'eau de rinçage doit être pompée dans la cuve par une pompe de rinçage et un circuit indépendants conduisant à des buses qui assurent le nettoyage intérieur ;
- le circuit principal doit être commandé automatiquement depuis la cabine du conducteur ; si le système comprend des circuits secondaires, ceux-ci peuvent être commandés manuellement et le conducteur peut au besoin descendre du tracteur.

Pièces à joindre à la demande:

- copie de la facture et quittance de paiement,
- documentation relative à l'appareil acheté, d'où il ressort que celui-ci correspond aux exigences ci-dessus.

Lieu : Date :

Signature du requérant :

Ce formulaire doit être envoyé avec les pièces requises au service compétent de votre canton.

A compléter par le canton :

Contribution approuvée : Signature (canton)

Montant à verser : CHF.....

Entwurf